



## Formation

# Quelle commercialisation pour mes produits ?

*A qui vais-je vendre mes produits ? par quels circuits ?*

**Vous avez un projet de reprise ou de création d'activités agricoles ou agri-rurales ?**

**Nous vous proposons 2 jours de formation**

**Vendredi 14 décembre 2018 + une date à définir ensemble en janvier 2019,**

Lieu à définir

**L'objectif de ces journées est de vous aider à réfléchir à la dimension commerciale de votre projet, et de vous donner des outils et des ressources pour affiner cet aspect.**

**Au programme :**

- Utiliser l'étude de marché pour mieux définir l'aspect commercial de votre projet et avoir des éléments pour le chiffrer
- Imaginer les circuits de commercialisation adaptés
- Réfléchir à la faisabilité commerciale de votre projet dans son territoire

Les 2 journées alterneront temps d'apport théorique, témoignages et mise en pratique sur votre projet.

**Intervenants :** Mathilde Lepeltier, ADDEAR 38, des agriculteur.trice.s engagé.e.s dans différents types de circuits de vente.

*Ces journées s'inscrivent dans une formation modulaire de 7 jours proposée pour formaliser votre projet (commercialisation, chiffrage, statut...) dont vous pouvez suivre les autres modules.*

---

**Infos pratiques**

Dates : Vendredi 14 décembre 2018 + une date à définir ensemble en janvier 2019, de 9 h à 17 h

Lieu : (à préciser)

Repas partagé sur place le midi

Inscription obligatoire. Nous demandons aux participants d'adhérer à l'ADDEAR (participation libre).

Ces journées sont gratuites pour les ayant droits VIVEA (coût pris en charge par le VIVEA : 336 €) – nous contacter dans les autres situations.

Un chèque de caution de 50 €/jour vous est demandé pour confirmer votre inscription (non encaissé et restitué en fin de formation)

---

***Inscrivez-vous auprès d'Emeline Gaborieau***

***[addear-sudisere@orange.fr](mailto:addear-sudisere@orange.fr), 07 81 78 96 38 / 09 60 03 50 14***



*Nos actions d'appui à la création/reprise d'activités agricoles et agrirurales bénéficient du soutien de*

